

Contrôles des investissements

Situation de départ

La prospérité de la Suisse repose en grande partie sur le commerce extérieur et la libre circulation des capitaux. En 2018, des exportations d'un montant de 233,1 mia. de francs ont été enregistrées – il s'agit de l'argent gagné par des entreprises suisses à l'étranger. L'importance du commerce extérieur pour l'économie suisse n'est globalement pas remise en question. Les investissements transfrontaliers ainsi que l'échange dans le domaine de la technologie et de l'éducation sont nécessaires pour notre pays et sont également soutenus par la majorité de la population.

Un nombre grandissant de pays recourt à l'instrument du contrôle des investissements et donc à la possibilité pour l'Etat de limiter les investissements étrangers. Ces pays souhaitent ainsi minimiser les dangers potentiels émanant des investissements étrangers. La moitié des pays de l'UE, notamment les petits pays comme la Belgique, l'Irlande ou la Suède, renonce toutefois, tout comme la Suisse, au contrôle des investissements.

Analyse

- En 2018, la Suisse a exporté pour 233,1 mia. de francs. Les importations s'élevaient quant à elles à 201,8 mia. de francs pour la même année. Grâce à son ouverture et à son économie interdépendante au niveau international, la Suisse est fortement favorisée par les entreprises étrangères et les investissements étrangers.
- La majeure partie des investissements étrangers en Suisse provient de l'Europe de l'ouest, suivie par les Etats-Unis et le Canada. Et inversement, les entreprises suisses investissent principalement dans les pays de l'Europe de l'ouest. La Chine, en revanche, ne joue ici qu'un rôle mineur.
- De nombreuses études montrent les avantages des investissements étrangers directs pour l'économie nationale: des salaires plus élevés, une productivité plus élevée, une création de valeur plus élevée et un accroissement de la recherche et du développement (ce qui a été confirmé pour les investissements aux Etats-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, en Indonésie et en Espagne).
- En comparaison internationale, la pratique réglementaire suisse est relativement restrictive en matière d'investissements directs. Dans le secteur immobilier notamment, la Lex Koller prévoit des prescriptions réglementaires strictes qu'aucun autre pays industrialisé ne connaît en tant que telles.
- Une ouverture aux investissements étrangers est le meilleur moyen pour la Suisse de pouvoir lutter de manière crédible contre d'éventuelles discriminations d'investissements directs suisses à l'étranger, par exemple en négociant avec des pays tiers.
- Les entreprises actives dans des domaines critiques de la fourniture de services publics sont déjà protégées contre les rachats indésirables: ces entreprises appartiennent à l'Etat ou sont soumises à une réglementation légale spécifique.

Position de l'association

L'AIS rejette les contrôles des investissements. Ces derniers entraîneraient une plus grande incertitude chez les investisseurs et nuirait considérablement à la Suisse et à sa prospérité. Grâce aux instruments juridiques actuels, les intérêts de la Suisse sont déjà bien assurés. Pour notre petit pays justement, cette ouverture économique est pri-

Les investissements étrangers dans les entreprises et infrastructures suisses ainsi que les rachats d'entreprises ont cependant provoqué des interventions et des discussions également dans les chambres fédérales. Avec sa motion «Protéger l'économie suisse en contrôlant les investissements» (18.3021), le conseiller aux Etats Beat Rieder demande à la Suisse d'introduire l'instrument national de contrôle des investissements.

En réponse aux deux postulats du conseiller aux Etats Pirmin Bischof «Reprise d'entreprises par des investisseurs étrangers. L'absence totale de contrôle est-elle encore tenable?» (18.3376) et du conseiller aux Etats Hans Stöckli «Surveillance des investissements étrangers» (18.3222), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a établi un rapport présentant les avantages et les inconvénients des bases légales pour un contrôle des investissements étrangers directs dans des entreprises suisses et justifiant la position défavorable du Conseil fédéral.

mordiale. L'AIS ne voit donc aucune raison de modifier la législation. La proposition du Conseil fédéral visant à instaurer un monitoring et à examiner, dans le domaine des infrastructures critiques, comment améliorer la résistance face à d'éventuelles activités frauduleuses étrangères par des mesures ciblées, est plus appréciée.